



# Petit guide pratique de la TRANQUILLITÉ PUBLIQUE

Ma **SÉCURITÉ**, et celle des autres, c'est **MON AFFAIRE, LA PRÉVENTION, C'EST L'AFFAIRE DE TOUS.**

Retrouvez régulièrement dans « Vivre à Vizille » des informations utiles et des conseils pratiques pour mieux vous protéger et répondre aux situations d'urgence.

## Regroupement d'individus gênants



Obstruction de passage, bruits, gestes et paroles menaçantes.

Je privilégie la démarche amiable : j'entame, à mon niveau, le dialogue avec les personnes concernées.

Pour permettre le retour à la tranquillité, en cas de tensions, non résolues par une tentative de dialogue :

### J'AGIS

- ▶ J'appelle la police municipale (04 76 78 86 41) ou la gendarmerie nationale (17) pour faire cesser ce trouble.
- ▶ Si les faits sont répétés, je les signale également avec mon smartphone sur la plateforme POLITEIA.
- ▶ J'informe mon bailleur ou mon syndic.

## Stationnement gênant ou devant mon garage

### J'AGIS

- ▶ J'appelle la police municipale (04 76 78 86 41) ou la gendarmerie nationale (17) pour procéder à l'enlèvement.
- ▶ Je les signale également sur la plateforme POLITEIA.
- ▶ Le cas échéant, j'informe mon bailleur ou mon syndic.

## En ville avec les animaux

La détention de chiens de catégories 1 ou 2 (considérés comme dangereux) est soumise à déclaration et autorisation. **CES CHIENS DOIVENT ÊTRE TENUS EN LAISSE PAR UN ADULTE ET ÊTRE MUSELÉS.**



### J'AGIS

- ▶ Je dois me présenter au bureau de police municipale muni des pièces suivantes :
  - pièce d'identité
  - identification du chien
  - carnet de vaccination à jour
  - certificat de stérilisation (pour les chiens de 1<sup>ère</sup> catégorie)
  - attestation d'assurance
  - évaluation comportementale du chien (vétérinaire agréé)
  - attestation d'aptitude à détenir un chien
- ▶ A l'issue de cette procédure, un permis de détention me sera remis.

### Renseignements :

Gendarmerie de Vizille - Tél. 04 76 78 98 50 ou 17  
 Police municipale - Tél. 04 76 78 86 41  
[police.municipale@ville-vizille.fr](mailto:police.municipale@ville-vizille.fr)  
[www.ville-vizille.fr](http://www.ville-vizille.fr)

## VIZILLE SUR VOTRE TÉLÉPHONE MOBILE OU TABLETTE

La municipalité a mis en place avec un partenaire « Politeia France » une application qui permet aux personnes qui le souhaitent d'être tenues directement informées et en temps réel de la vie de la commune sur les téléphones mobiles (smartphones) et tablettes.

Cette application permet également de signaler des incidents dont vous avez connaissance.

Vous pouvez télécharger l'application sur le site [www.ville-vizille.fr](http://www.ville-vizille.fr)



## RECTIFICATION DU NUMÉRO DE TÉLÉPHONE DE LA GENDARMERIE

Dans le journal Vivre à Vizille du mois d'octobre, en page 9 « Petit guide de la tranquillité publique », une erreur s'est glissée dans le numéro de téléphone de la Gendarmerie le numéro exact est **04 76 78 98 50.**



Numéro de la Police municipale - Tél. 04 76 78 86 41